



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatorzième session

Rome, 1-5 avril 2019

**Rapport du Président de la Commission des mesures phytosanitaires
(CMP)**

Point 6 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Président de la CMP

1. Ma participation aux douze dernières réunions de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) m'a permis de prendre conscience que la contribution de la CMP à l'agriculture, à l'économie et à l'environnement revêt une importance fondamentale, et que ses résultats contribuent également à neuf objectifs de développement durable (ODD). En outre, l'utilité de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) ne saurait être remise en question. Dans un contexte marqué par des échanges commerciaux qui s'effectuent à l'échelle mondiale, l'adoption de normes internationales convenues par 183 parties contractantes à l'issue de débats approfondis est le seul moyen possible de trouver un équilibre entre le commerce international et des niveaux appropriés de protection. Le processus d'établissement de normes est rendu possible par la participation des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), qui donnent de leur temps et qui mettent à disposition leur précieuse expertise. La CIPV a mis en place un cadre juridique et un mécanisme concret visant à établir des normes mondiales qui facilitent les échanges commerciaux tout en protégeant la sécurité phytosanitaire des pays importateurs. Cet objectif va de soi pour les ONPV, mais pas nécessairement pour le grand public. Heureusement, les différentes manifestations qui auront lieu en 2020 dans le cadre de l'Année internationale de la santé des végétaux permettront à un large éventail d'acteurs du commerce international de mieux appréhender ces enjeux.

2. L'Année internationale de la santé des végétaux sera l'occasion de sensibiliser un public divers aux messages clés de la CIPV. Les activités que mènera la CMP au cours des prochains mois offriront une occasion exceptionnelle d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la cause qui est la nôtre et sur nos objectifs. De nombreux acteurs ont participé aux travaux qui ont mené à la proclamation d'une Année internationale de la santé des végétaux par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018. Cela étant, ce succès est principalement à mettre au compte du

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

MZ197/f



Gouvernement finlandais et de M. Ralf Lopian, ancien président de la CMP. Il convient également de saluer les efforts du Comité de pilotage de la CIPV chargé de l'Année internationale de la santé des végétaux et du Secrétariat de la CIPV. J'invite les membres de la CMP à les remercier chaleureusement de leur aide précieuse.

3. Depuis 2018, grâce aux efforts déployés par la CIPV, toute partie contractante a la possibilité d'utiliser la certification phytosanitaire électronique, qui aura de nombreuses retombées positives. Ce système de certification permet notamment d'améliorer les mesures de sécurité en cas de situation suspecte. Il contribue également à assurer la transparence et la certitude des communications relatives aux exigences juridiques établies par les pays importateurs. Le contrôle phytosanitaire et la participation au commerce international s'en trouvent ainsi améliorés. Le lancement de cet outil concret est un événement marquant qui fait suite à des années de débats conceptuels et méthodologiques. De nombreuses personnes ont mis à contribution leur temps et leur talent, et leurs solides compétences. Des remerciements reviennent tout particulièrement à M. Shane Sela, dont la contribution a été rendue possible par l'appui stratégique généreusement apporté par l'ONPV canadienne.

4. Les représentants de toutes les régions de la FAO reconnaissent qu'on a besoin de normes sur les marchandises et sur les filières, et la CIPV dispose déjà de normes de ce type. Une fois que les normes conceptuelles, proposées par le Groupe de réflexion de la CMP sur les normes relatives à des produits et à des filières, auront été élaborées et mises en œuvre, cette approche des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) devrait permettre de trouver un équilibre entre les obligations qui s'imposent aux pays en matière de facilitation des échanges et la protection phytosanitaire. Il est clairement établi que les ONPV ne seront pas privées d'une partie de leur souveraineté s'agissant de déterminer le niveau de protection adapté. La décision que prendra la CMP à sa quatorzième session, à savoir entreprendre ou remettre à plus tard l'élaboration de normes conceptuelles relatives aux produits et aux filières, aura dans l'avenir une incidence considérable sur les travaux de la Commission et leur pertinence.

5. La CMP a la responsabilité, particulièrement importante, de faire face aux risques phytosanitaires contre lesquels les parties contractantes ne peuvent lutter seules. Deux de ces risques proviennent des organismes qui se propagent grâce à la circulation des porte-conteneurs – toujours plus nombreux – qui empruntent des routes maritimes dont la diversité et la complexité augmentent chaque année. Autre risque: le volume considérable de colis expédiés entre les pays dans le cadre du commerce en ligne. Ces colis internationaux peuvent contenir des produits qui posent des risques phytosanitaires. Ces deux risques figurent dans le programme d'activité des organes rattachés à la CMP.

6. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, qui a été créé récemment, s'appuie sur l'expérience accumulée au fil des ans par son prédécesseur, le Comité chargé du renforcement des capacités (CDC). Il est conçu pour s'aligner sur le Comité des normes (CN). Il est dirigé par M. Brent Larson, qui s'est récemment illustré dans son précédent rôle de coordinateur du Comité des normes. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités est un organe complexe doté de fonctions diverses. Son président et son vice-président peuvent se prévaloir d'une solide expérience et se distinguent par leur dynamisme. Je vous invite à faire preuve de générosité dans l'appui apporté par les ONPV aux différents groupes qui participent aux activités de mise en œuvre.

7. Le Secrétariat dispose à présent d'une structure solide qui permet d'obtenir des résultats très satisfaisants. Grâce aux fonctions d'encadrement assurées par de jeunes spécialistes dans les domaines techniques et administratifs et dans le domaine de la communication, le Secrétariat est devenu un acteur fondamental qui remplit sa mission. Par exemple, la transparence des activités budgétaires a été largement saluée. Le Plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2020 donne aux parties prenantes de la CIPV des informations précises sur la situation financière. La solidité et la transparence de la gestion des ressources financières du Secrétariat ont permis d'améliorer la confiance que lui accordent les parties prenantes. La qualité et la portée des activités de communication de la CIPV ont été sensiblement améliorées. En 2018, 91 parties contractantes et partenaires ont utilisé le système de mise en ligne des observations (OCS), un record.

8. Pour conclure, en 2019, je vous invite à mettre l'accent sur les actions que peuvent mener chacune des ONPV pour que les manifestations organisées dans le cadre de l'Année internationale de la santé des végétaux donnent plus de visibilité à ce thème et encourage l'ensemble du public qui bénéficie de nos activités à nous soutenir.